

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015****CP2015_07_12
id. 1969**

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**RD 26 - PR 4+777 - AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR AVEC
LOTISSEMENT SAINT-PIERRE - VERDUN SUR GARONNE -
ÉCLAIRAGE PUBLIC
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée en vue de conclure un marché concernant l'éclairage public de la RD 26.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 2 juillet 2015, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- prix des prestations 70 %,
- valeur technique au regard du mémoire technique 30 %.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 2 juillet 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
 - le marché d'éclairage public du carrefour avec lotissement Saint-Pierre à Verdun-sur -Garonne, avec l'entreprise et pour le montant suivants :

Attribution du marché d'éclairage public :

Montant : 19 984,00 € HT

Attributaire : Société CEPECA

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC